

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 967^e séance tenue le mercredi 2 avril 2003,
(entre le 2 et le 10 avril 2003),
par consultation écrite

ONT RÉPONDU : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret Raynor; les doyens, Mme Irène Cinq-Mars, M. Michel D. Laurier, M. Jacques Frémont; la représentante du directeur de l'École Polytechnique, Mme Soumaya Yacout; une membre nommée par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, M. Laurent Descarries, Mme Sylvie Normandeau, M. François Péronnet; des étudiants, M. Ange Langlois, M. François Vincent.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-967-1 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-967-1
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
Règlement des études de premier cycle
- Propositions de modification au règlement pédagogique
du programme de Baccalauréat

A-33/967^e/210, 210.1

Le projet mentionné propose la révision du Règlement des études de premier cycle de l'École Polytechnique, plus particulièrement des dispositions du règlement pédagogique du programme de Baccalauréat relatives au statut des étudiants, aux conditions d'admission, aux évaluations, au règlement sur la fraude, au traitement des absences, aux conditions de poursuite des études et aux détails de certaines procédures.

En regard de commentaires reçus dans le cadre de la consultation, ainsi que de la consultation tenue auprès de la Sous-commission du premier cycle, des corrections ont été apportées au document [article 6.6 b)], et des précisions ont été acheminées, sur les articles 7, 7.5.1, 9.2, 9.3 et 9.9 [lettre versée au dossier séance].

Une abstention a été inscrite.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au Règlement des études de premier cycle de l'École Polytechnique, conformément au document A-33/967^e/210 modifié.

Adopté le 28 mai 2003 – Délibération CE-968-2

La présidente

Le secrétaire

Maryse Rinfret Raynor

Michel Lespérance